

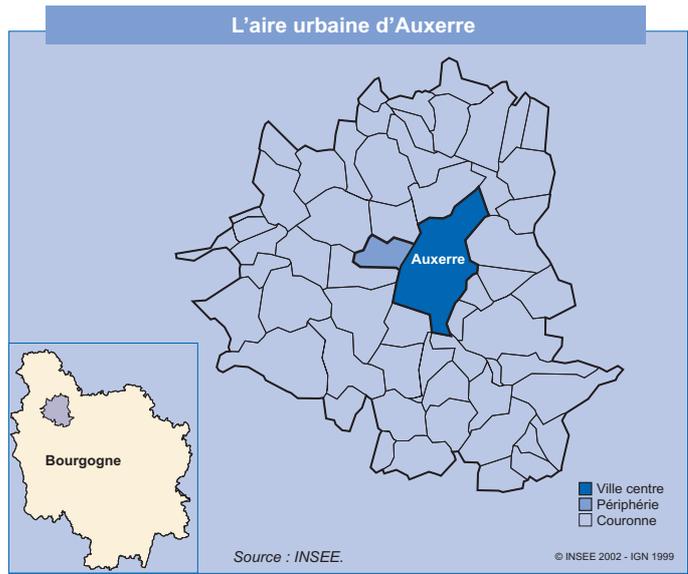


PRÉFECTURE  
DE LA RÉGION BOURGOGNE  
direction régionale  
de l'Équipement

## Une couronne périurbaine étendue à l'ouest de la ville centre

Avec 85 000 habitants, l'aire urbaine d'Auxerre est la cinquième de la région Bourgogne pour la population. Elle se classe, par ailleurs, quatrième pour la superficie. Située au centre de l'Yonne, elle appartient à une diagonale Nord-Ouest - Sud-Est où l'on trouve d'autres aires urbaines (Sens, Joigny, Migennes et Avallon) et qui constitue la partie la plus peuplée du département. Les autres zones sont essentiellement rurales et peu habitées.

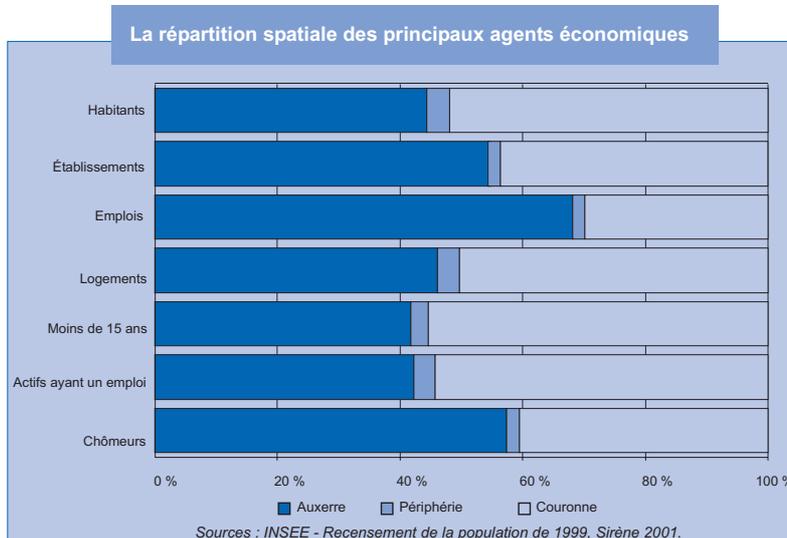
L'aire urbaine auxerroise est composée de 60 communes : la ville centre Auxerre, une seule commune périphérique (Saint-Georges-sur-Baulche) et 58 communes en couronne périurbaine. Cette dernière est particulièrement étendue (92 % de la superficie de l'aire) et essentiellement située à l'Ouest de la ville centre.



Parmi les 354 aires urbaines métropolitaines, l'aire auxerroise avec ses 792 km<sup>2</sup> se classe 54<sup>e</sup> pour la superficie et 60<sup>e</sup> pour le nombre de communes. Avec 107 habitants au km<sup>2</sup>, elle compte parmi les aires les moins densément peuplées : elle occupe le 270<sup>e</sup> rang

en métropole pour ce critère. Bien que moins peuplée, l'aire urbaine de Châtelleraut (68 400 habitants et située dans la Vienne) présente des similitudes avec l'aire urbaine d'Auxerre : la superficie globale est comparable, la périphérie constituée d'une seule commune et la répartition des habitants entre la ville centre, la périphérie et la couronne est proche.

Les aires urbaines sont déterminées d'après les déplacements domicile-travail des actifs ayant un emploi (cf. composition des aires urbaines). Elles sont composées de communes à structuration rurale encore très marquée. Aussi, leur caractère urbain doit être nuancé. L'aire d'Auxerre possède en effet une étendue forestière (23 % de la superficie totale) et des surfaces agricoles importantes (56 %).



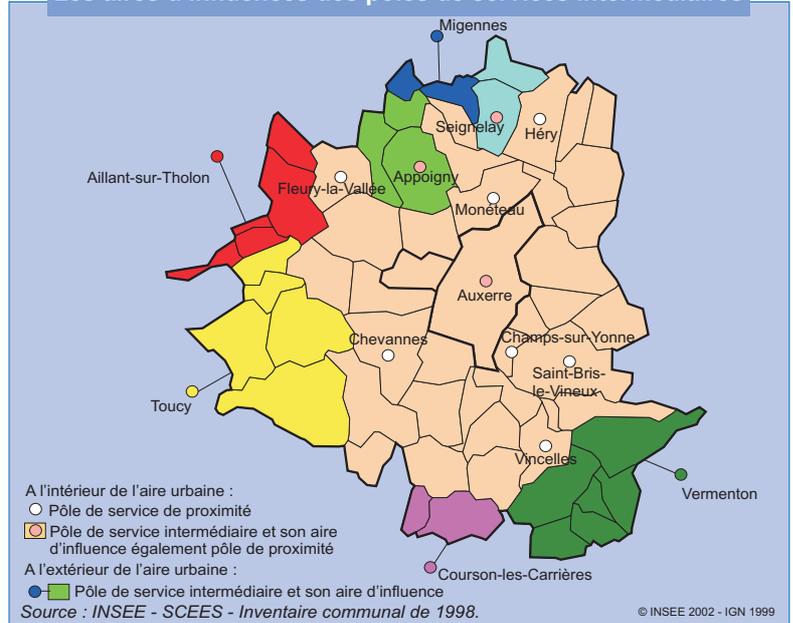
## Près de 68 % des emplois à Auxerre

Du fait de la quasi-absence de périphérie, les agents économiques de l'aire urbaine auxerroise se répartissent entre ville centre et couronne. La ville d'Auxerre concentre 68 % des emplois et 52 % des établissements de l'aire. La couronne périurbaine, plus résidentielle, regroupe 52 % des habitants, 30 % des emplois et 45 % des établissements. Son poids économique est, à Auxerre, plus important que dans les autres grandes aires urbaines bourguignonnes.

Les cadres et professions intellectuelles supérieures élitent plus souvent domicile dans la ville d'Auxerre alors que les ouvriers et surtout les artisans, commerçants et chefs d'entreprises habitent plus souvent la couronne périurbaine.

Dans l'aire urbaine d'Auxerre, les commerces et services présents dans la ville centre exercent une forte

Les aires d'influences des pôles de services intermédiaires



influence sur plus de la moitié du territoire (58 % des communes).

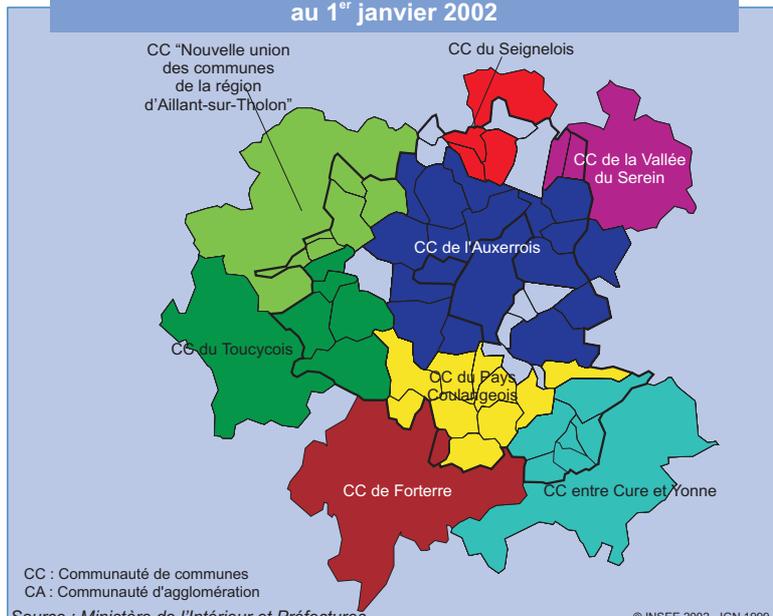
## Trois pôles de services intermédiaires

Au pôle dominant d'Auxerre s'ajoutent deux au-

tres pôles de services intermédiaires (cf. glossaire) : Appoigny et Seignelay. Les habitants des communes périurbaines peuvent également bénéficier de la présence d'équipements comme une boulangerie dans sept pôles de services de proximité, à Monéteau, Chevannes ou Héry par exemple. Dans certaines communes de la couronne périurbaine, les habitants se rendent majoritairement dans des pôles intermédiaires extérieurs à l'aire urbaine. Ces pôles extérieurs sont au nombre de cinq. On y trouve notamment les communes de Migennes et de Toucy.

■ David Brion, (INSEE).

Les structures intercommunales à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2002



Dans l'aire urbaine d'Auxerre, 50 communes sur 60 se sont regroupées dans une structure intercommunale. Huit communautés de communes sont présentes sur le territoire de l'aire urbaine. La ville d'Auxerre fait partie de la Communauté de Communes de l'Auxerrois.

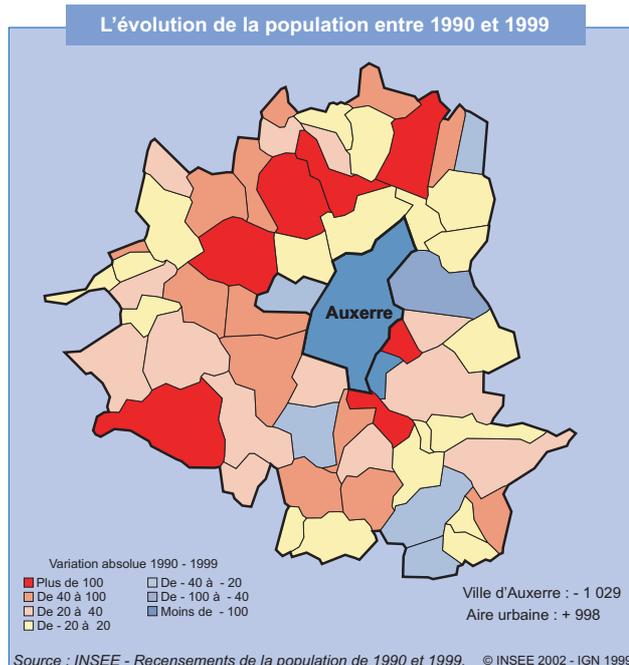


## Les migrations alimentent toujours la périurbanisation

L'aire urbaine d'Auxerre est la cinquième en Bourgogne pour l'importance de sa population. Elle compte 85 100 habitants environ, soit plus d'un quart des habitants de l'Yonne.

Durant la décennie 90, l'aire urbaine d'Auxerre a gagné environ 1 000 habitants. Elle connaît, depuis 40 ans, une croissance comparable à l'ensemble des aires bourguignonnes étudiées dans ce dossier : la population y augmentait à un rythme annuel moyen d'environ 1,7 % à la fin des années 60, d'environ 0,4 % dans les années 80 pour atteindre une progression annuelle de 0,1 % depuis 1990.

Actuellement, la croissance modérée de l'aire auxerroise repose sur un *excédent naturel* (cf. glossaire) : il y a eu, en neuf ans, 1 300 naissances de plus que de décès. En revanche, les migrations sont relativement équilibrées sur la même période (300 départs non remplacés).



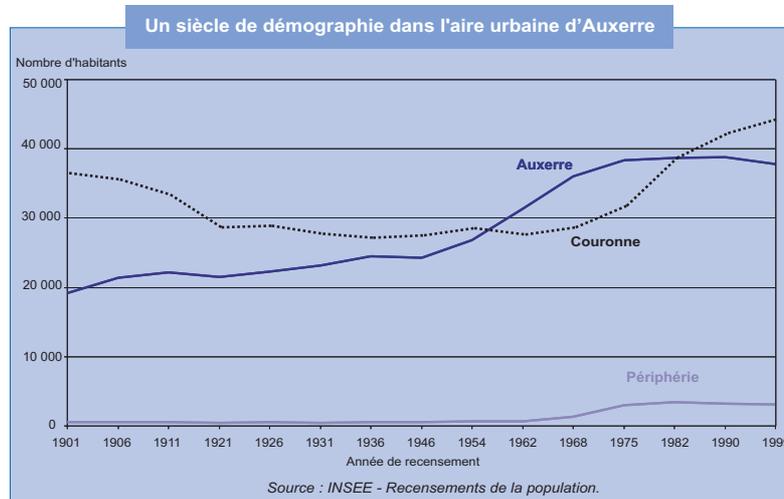
### De nombreux départs d'Auxerre

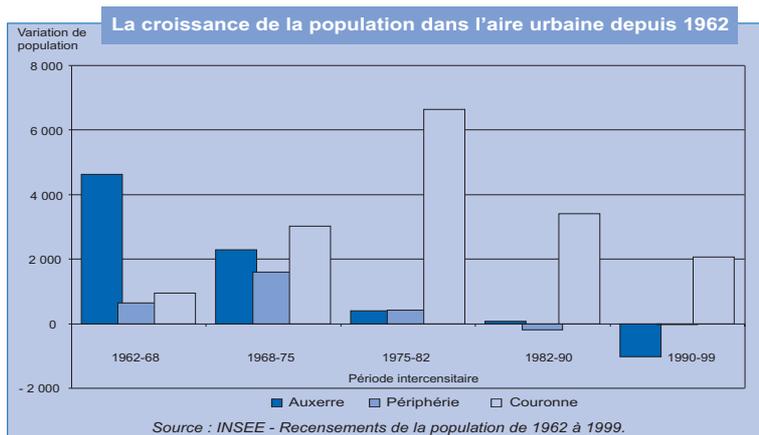
Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, la population de l'aire auxerroise a augmenté de 50 %. Si le premier quart de siècle s'est soldé par une légère perte d'habitants, les trois autres quarts ont

constitué une période de croissance démographique. Très modérée jusqu'en 1946, cette progression fut particulièrement soutenue après la Seconde Guerre mondiale. C'est durant les Trente Glorieuses que l'essentiel des gains de population se sont faits. La ville d'Auxerre en a d'abord bénéficié puis la périphérie et surtout la couronne. Depuis 1980, la population de l'aire n'augmente que relativement lentement.

La population d'Auxerre diminue actuellement : elle compte 1 000 personnes de moins en neuf ans. Les migrations sont défavorables (2 200 départs non remplacés au cours des années 90) mais les naissances sont plus nombreuses que les décès (1 200 d'excédent).

Autour d'Auxerre, la couronne a un poids démogra-





phique plus fort que la périphérie constituée d'une seule commune. L'évolution de la population en son sein est contrastée. Toutefois, globalement, la couronne auxerroise bénéficie d'une *périurbanisation* : elle gagne des habitants depuis plusieurs décennies grâce aux migrations. Ainsi, entre 1990 et 1999, la couronne a enregistré près de 1 900 arrivées de plus que de départs. Parallèlement, le solde naturel (différence entre le nombre de naissances et de décès) est légèrement excédentaire (+ 200).

Cette croissance de la couronne, relativement forte, est moins soutenue que par le passé. Le solde naturel demeure équilibré mais le *solde migratoire* apparaît de moins en moins excédentaire.

### Quadragénaires dans la couronne

En France, la population vieillit. Le vieillissement touche

dossier (38 ans). Dans l'aire urbaine d'Auxerre, la moitié de la population a moins de 38 ans. La ville centre est plus jeune que la couronne (36 ans d'âge médian contre 39).

Des jeunes sont partis étudier ou trouver un emploi ailleurs malgré la présence dans l'aire d'Auxerre de formations universitaires (IUT) et post-baccalauréat (sections de techniciens supérieurs et classes préparatoires aux grandes écoles dans des lycées). Le territoire présente donc un déficit de jeunes adultes. La proportion des 20 à 29 ans dans la population y est faible (13 %) comparée à celle de l'aire dijonnaise notamment (17 %).

	Soldes entre 1990 et 1999			
	Population en 1999	Global	Naturel	Migratoire apparent
Aire urbaine	85 080	+ 998	+ 1 339	- 341
Dont				
Auxerre	37 790	- 1 029	+ 1 195	- 2 224
Périphérie	3 155	- 31	- 24	- 7
Couronne	44 135	+ 2 058	+ 168	+ 1 890

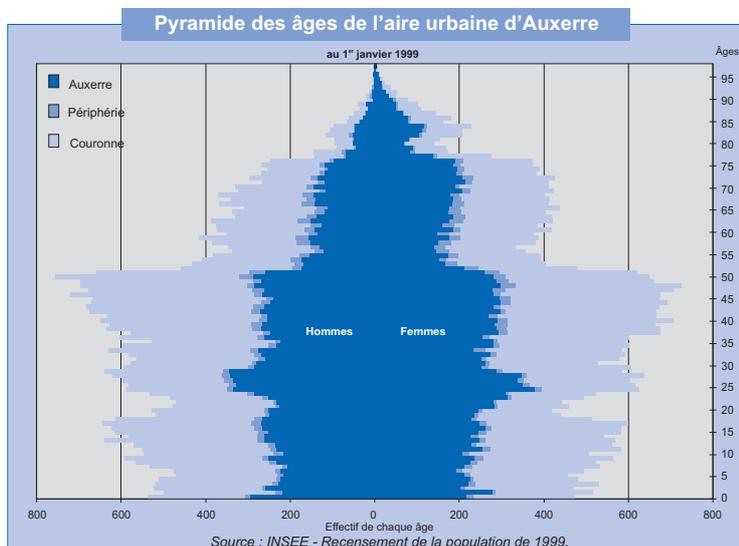
Source : INSEE - Recensements de la population de 1990 et 1999.

également l'aire d'Auxerre. Sa population est âgée de 39 ans en moyenne et est donc un peu plus âgée que celle de l'ensemble des aires de ce

Toutefois, si l'on excepte Dijon, cette proportion est la plus forte des aires urbaines de ce dossier. Cette classe d'âge est particulièrement bien représentée à Auxerre même (16 % des habitants).

L'aire urbaine auxerroise se caractérise par une proportion élevée de quadragénaires (16 % de la population), la plus forte observée dans ce dossier (14 % à Dijon et 15 % à Sens par exemple). C'est dans la couronne que ces quadragénaires sont les plus représentés (plus de 17 %). Inversement, les trentenaires y sont sous-représentés.

■ David Brion, (INSEE).





## La croissance notable du parc de logements ne rime plus avec l'essor démographique

### Moins de mises en chantier dans la ville centre

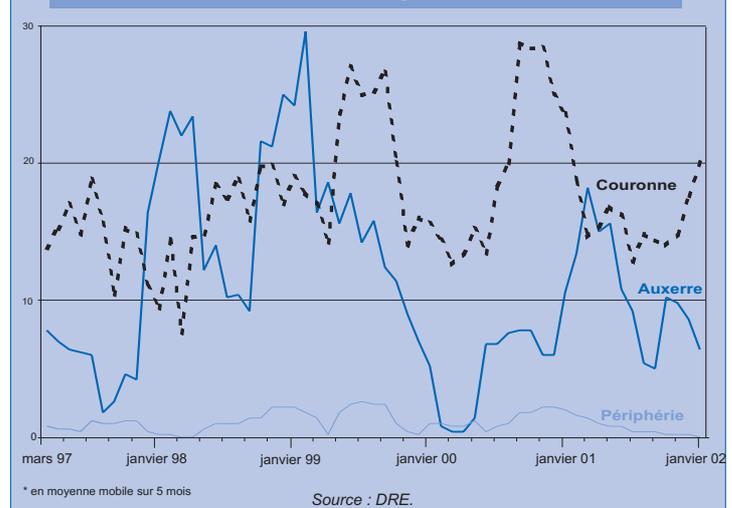
Dans l'aire urbaine d'Auxerre, la périphérie se limite à une seule commune. Aussi, les constructions de logements ont surtout lieu dans la ville centre (40 % d'entre elles) et la couronne (proportions calculées sur 5 ans). Elles concernent pour moitié des logements destinés à un usage personnel et pour un tiers des logements destinés à la location (organismes HLM essentiellement). Toutes les constructions destinées à la vente (promotion immobilière) sont réalisées dans la ville d'Auxerre elle-même et plus de 45 % des logements destinés à la location sont situés dans la couronne de l'aire urbaine.

Depuis cinq ans, le rythme de la construction est resté à peu près stable avec une moyenne annuelle de l'ordre de 360 logements commencés. Cependant, et vu le faible

nombre de ventes réalisées dans l'agglomération, on remarquera que les effets des dispositifs d'aide à la pierre n'ont pas eu d'impact sur le volume de la construction dans cette aire urbaine. On distingue deux phases dans l'évolution de la construction neuve : une croissance régulière de 1997 à 1999 suivie d'une décroissance. L'évolu-

tion suit la croissance constatée dans la ville centre jusqu'au début de 1999. Ensuite, les constructions individuelles de la couronne périurbaine sont le moteur de l'évolution des mises en chantier.

L'évolution du nombre de logements commencés\*



Les logements HLM au 31/12/2000

	Répartition des logements HLM (%)	Part de logements HLM parmi les résidences principales (%)
<b>Aire urbaine</b>	<b>100</b>	<b>17,4</b>
<i>Dont</i>		
Auxerre	90	33,0
Périphérie	0	0,0
Couronne	10	3,7

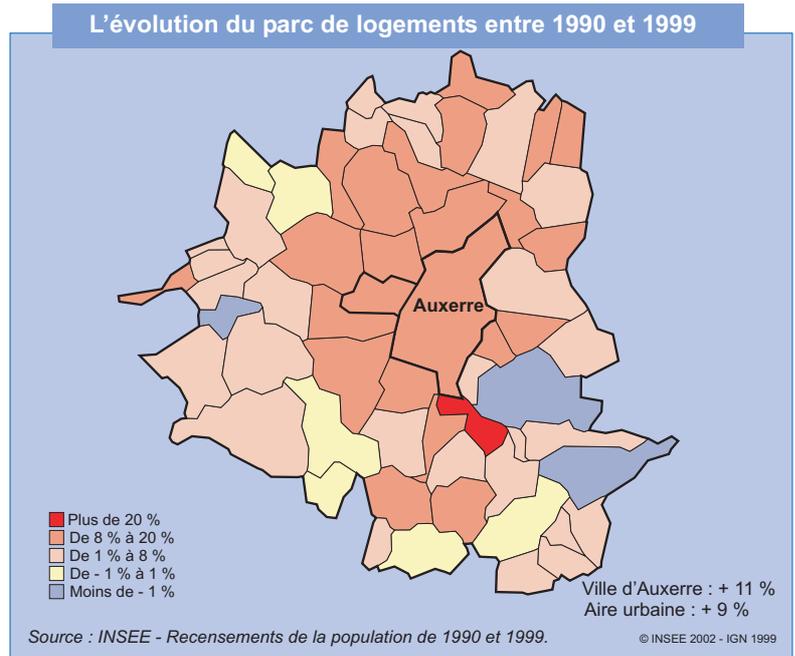
Sources : DRE et INSEE - Recensement de la population de 1999.

### 90 % des logements HLM à Auxerre

Près de 90 % du parc HLM de l'aire est situé dans la ville d'Auxerre et 10 % dans la couronne. L'habitat collectif constitue 86 % de l'ensemble du parc HLM : 93 % dans la ville centre mais seulement 25 % dans la couronne périurbaine. C'est un parc relativement récent : l'âge moyen des logements s'élève à 27 ans sur l'ensemble de l'aire et atteint 28 ans à Auxerre même.

■ Jean-Yves Cailleux, (DRE).

**P**rès de 40 500 *logements* (cf.glossaire) ont été recensés dans l'aire urbaine d'Auxerre en 1999, soit 9 % de plus qu'en 1990. Cette croissance est analogue à celle des aires de Chalon-sur-Saône et de Sens. En outre, si elle est près de deux fois moins élevée que celle de Dijon, elle dépasse les évolutions des aires de Nevers (+ 5 %), de Mâcon (+ 6 %) et de l'ensemble des deux aires de Montceau-les-Mines et du Creusot (- 1 %). Cette augmentation notable du parc de logements s'avère beaucoup plus rapide que celle de la population (+ 1,2 %). Le nombre moyen d'habitants par résidence est donc en baisse comme pour l'ensemble des aires urbaines étudiées dans ce dossier. La diminution du nombre d'enfants, le vieillissement de la population, la décohabitation, l'augmentation des familles monoparentales ou le maintien à domicile des personnes âgées vivant seules expliquent en partie cette baisse. Parmi l'ensemble de ces logements, moins de 87 % sont des *résidences principales*. Les autres aires étudiées dans ce dossier en ont une part plus importante, excepté celle de Sens. Le nombre des résidences principales est passé de 32 100 à 35 000 en neuf ans,



soit une hausse de 2 900 unités (+ 9 %). A l'inverse, le nombre de *résidences secondaires et occasionnelles* connaît une baisse de 10 %. Parmi les aires étudiées dans ce dossier, seul l'ensemble des deux aires de Montceau-les-Mines et du Creusot connaît une croissance de 4 % de son parc de résidences secondaires. Par ailleurs le nombre de *logements vacants* a augmenté de 33 %.

### Plus de logements vacants à Auxerre

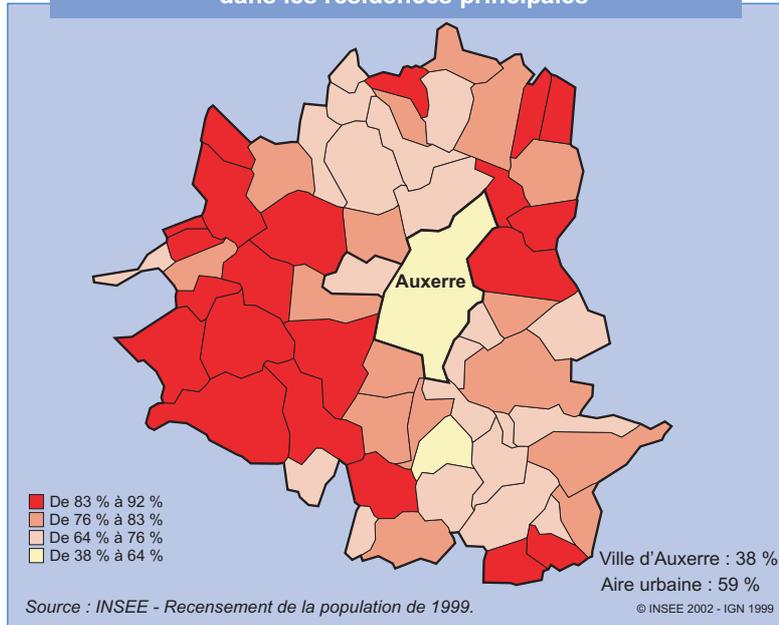
A la date du dernier recensement, la couronne compte près de 17 110 résidences principales soit 12 % de plus au cours des années 90. Cette croissance est particulièrement prononcée au Sud d'Auxerre dans la commune d'Escolives-Sainte-Camille (plus de 20 %) où la

Le parc des logements en 1990 et 1999

	Ensemble des logements		Résidences principales		Résidences secondaires et occasionnelles		Logements vacants	
	Nombre en 1999	Évolution 99/90 (%)	Nombre en 1999	Évolution 99/90 (%)	Nombre en 1999	Évolution 99/90 (%)	Nombre en 1999	Évolution 99/90 (%)
<b>Aire urbaine</b>	<b>40 491</b>	<b>+ 9</b>	<b>35 016</b>	<b>+ 9</b>	<b>2 757</b>	<b>- 10</b>	<b>2 718</b>	<b>+ 33</b>
<i>Dont</i>								
Auxerre	18 676	+ 11	16 517	+ 5	522	+ 18	1 637	+ 121
Périphérie	1 448	+ 9	1 387	+ 9	21	+ 11	40	- 7
Couronne	20 367	+ 7	17 112	+ 12	2 214	- 15	1 041	- 17

Source : INSEE - Recensements de la population de 1990 et 1999.

La proportion de propriétaires en 1999  
dans les résidences principales



### Forte proportion de maisons individuelles

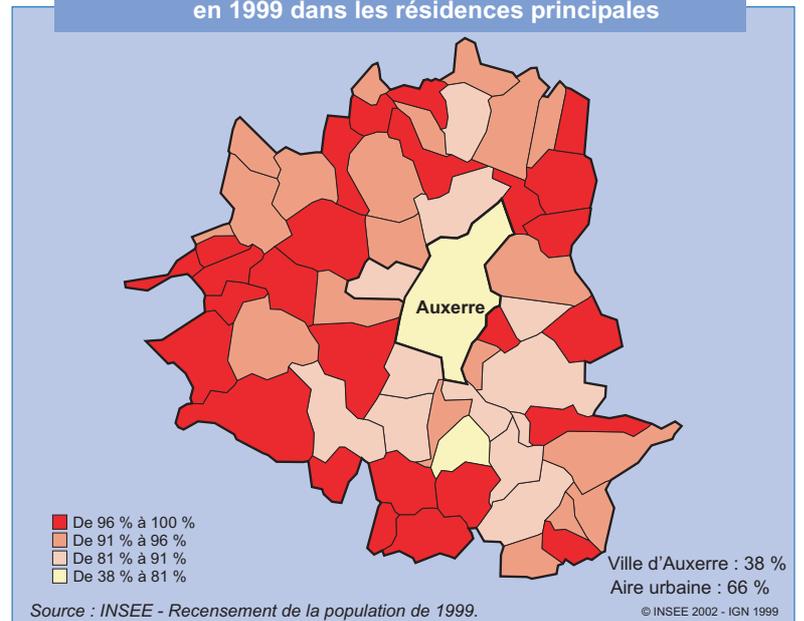
En 1999, plus des deux tiers des résidences principales sont des maisons individuelles. La moyenne des autres aires urbaines étudiées dans ce dossier est beaucoup moins élevée. Toutefois des écarts importants sont à souligner à l'intérieur de l'aire urbaine. La proportion de maisons individuelles dépasse les 81 % dans la périphérie et sur toutes les communes de la couronne (exceptée Coulanges-la-Vineuse) et atteint même 100 % dans un tiers d'entre elles. A Auxerre, 38 % seulement des résidences principales sont des maisons individuelles. Parmi les 3 000 résidences principales récentes (construites après 1990) de l'aire urbaine, un peu plus de 2 000 sont des maisons individuelles soit plus de 67 %. Ce pourcentage n'est que de 44 % dans la ville centre, de près de 64 % pour la périphérie et de 90 % dans la couronne.

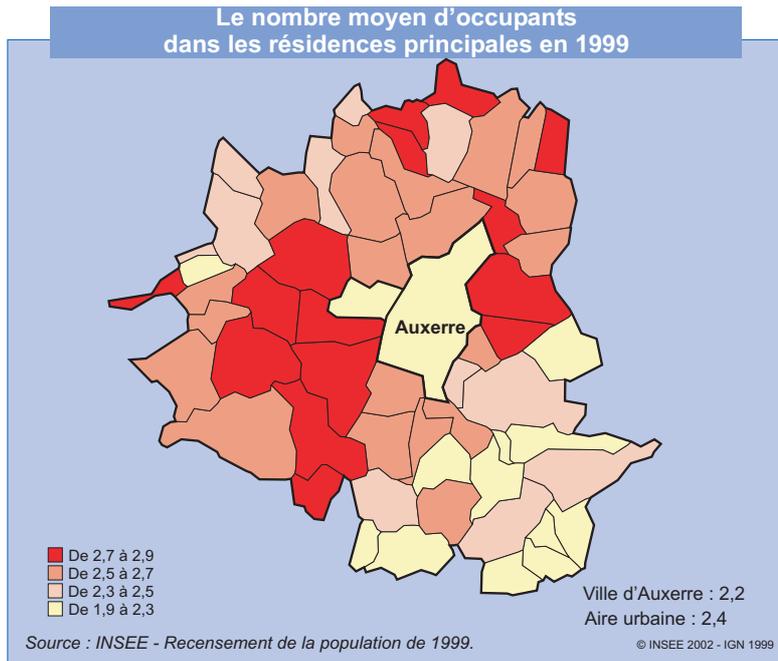
population a augmenté de plus de 55 % en neuf ans. Parallèlement, le nombre de résidences secondaires et celui des logements vacants y ont diminué respectivement de 15 et 17 % entre les deux recensements. Des familles semblent s'installer durablement dans des résidences principales jusqu'alors résidence secondaire ou logement vacant. Dans la périphérie qui n'est constituée que d'une seule commune (Saint-Georges-sur-Baulche), le nombre de résidences principales a progressé de 9 % entre 1990 et 1999. Les résidences secondaires ou logements occasionnels voient leur nombre augmenter de 11 % entre les deux recensements. Cependant, il représente moins de 1,5 % de l'ensemble des logements. A l'inverse, le nombre de logements vacants a diminué de 7 %.

Auxerre a vu son parc de résidences principales croître seulement de 5 % sur cette même période pendant que le nombre de résidences secondaires et celui des logements vacants y ont progressé respectivement de 18 % et de

121 %. La très forte augmentation des logements vacants sur la ville centre est à souligner. Une partie d'entre eux sont disponibles pour la vente ou la location, qu'ils soient neufs ou anciens, d'autres sont destinés à disparaître. Toutefois, la part de logements vacants, importante en 1999 (8,8 %) est comparable à celui des communes de même taille.

La proportion de maisons individuelles  
en 1999 dans les résidences principales





**Des familles plus petites en quête d'espace**

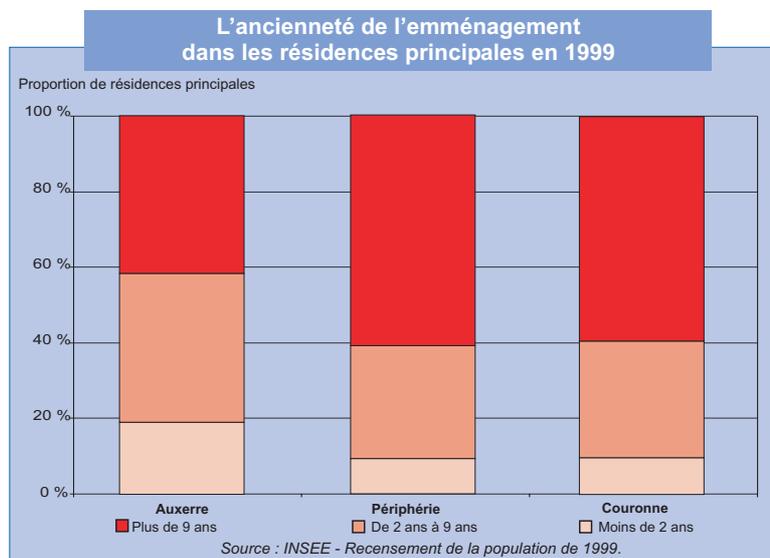
Les résidences principales de l'aire urbaine comptent en moyenne près de 4 pièces. A Auxerre, le nombre moyen d'occupants des logements est en baisse comme sur l'ensemble des villes centre françaises. En 1999, il est de 2,2 personnes contre 2,4 en 1990. Dans l'aire urbaine, le nombre de petits logements (1 ou 2 pièces) représente 17 % du parc en 1999 comme en 1990. Le nombre moyen de pièces augmente dans les résidences principales : 3,93 en 1999 contre 3,83 en 1990. La part croissante des très grands logements explique ce phénomène : les 5 pièces ou plus représentent près de 32 % du parc des résidences principales en 1999 contre à peine 29 % en 1990. Parallèlement le nombre moyen de personnes par pièce continue de baisser.

A l'intérieur de l'aire urbaine, la proportion des résidences principales ne bénéficiant d'aucun confort a été divisée par 3,5 en neuf ans. Aujourd'hui plus de 8 résidences principales sur 10 sont équipées d'installations sanitaires, de wc à l'intérieur et du chauffage central. Le confort continue de progresser : des logements sans baignoire ni douche ou sans wc à l'intérieur sont en voie de disparition, ils représentent moins de 1 logement sur cent. Ces logements, où vivent 450 personnes sont principalement situés dans la couronne.

■ Pascale Lix, (INSEE).

Début 1999, les habitants de l'aire d'Auxerre possèdent en moyenne leur logement plus souvent que la moyenne des Français (54,7 %). Près de 59 % des résidences principales sont occupées par leur propriétaire, cette proportion varie dans l'aire urbaine : plus de 77 % dans la couronne, plus de 72 % dans la périphérie et seulement 38 % à Auxerre.

La part des locataires a légèrement augmenté entre 1990 et 1999 sur l'ensemble de l'aire urbaine, elle est passée de près de 35 % à près de 37 %. Elle se trouve en légère augmentation (près de 2 %) pour ce qui concerne le parc HLM. Les locations de type HLM restent toujours moins nombreuses que celles relevant du secteur privé.



## Des grandes surfaces dans la couronne périurbaine

### Les transports

L'aire urbaine auxerroise est desservie par l'autoroute A6. Elle dispose ainsi d'un bon accès à l'ensemble du réseau autoroutier du Nord, de l'Est et du Sud de la France.

Elle n'est pas desservie par une grande ligne ferroviaire. Elle n'est reliée que par une ligne secondaire à la ligne Paris-Lyon-Marseille à Laroche-Migennes, à 20 kilomètres au nord. Ceci impose un changement de train pour aller vers Dijon ou Paris. Quelques trains directs ont toutefois déjà été mis en place vers Paris ; des améliorations sont en cours pour les augmenter et

pour en mettre en place en direction de Dijon. Le TGV relie Laroche-Migennes à Marseille, une fois par jour, aller et retour.

Les 20 communes de la communauté de communes de l'Auxerrois sont situées dans le *Périmètre de Transports Urbains* (PTU, cf. glossaire), ce qui représente près de 63 000 habitants. Toutefois, seules les principales communes centrales du PTU (Auxerre, Saint-Georges-sur-Baulche, Perrigny et Monéteau) sont réellement desservies par les transports urbains soit 46 300 habitants (54 % de la population de l'aire urbaine).

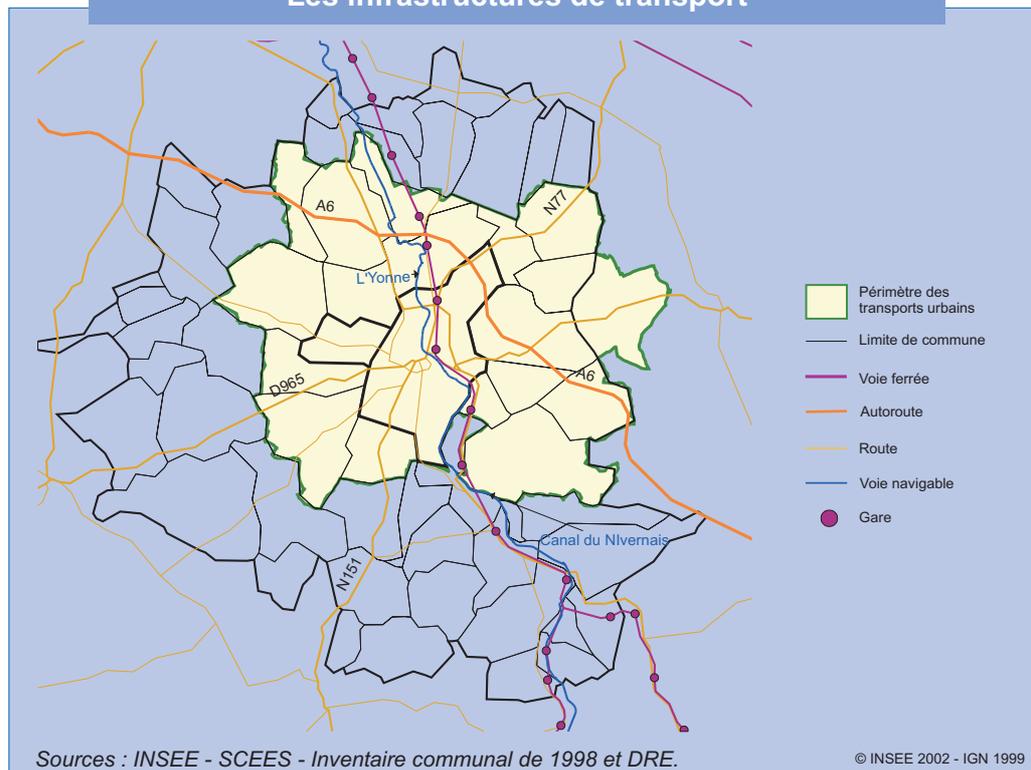
Ceci explique probablement que l'offre kilométrique et

la fréquentation du réseau sont bien inférieures à la moyenne nationale des réseaux de 50 000 à 100 000 habitants. Elles sont proches des valeurs moyennes des réseaux de moins de 50 000 habitants.

Les autres communes de l'aire urbaine sont essentiellement desservies par les transports départementaux par autocars et par les services ferroviaires régionaux : on recense en effet 11 arrêts TER dans l'aire urbaine, y compris la gare d'Auxerre. Trois de ces arrêts sont desservis par des taxis TER.

■ Nathalie Vincent, (DRE).

### Les infrastructures de transport

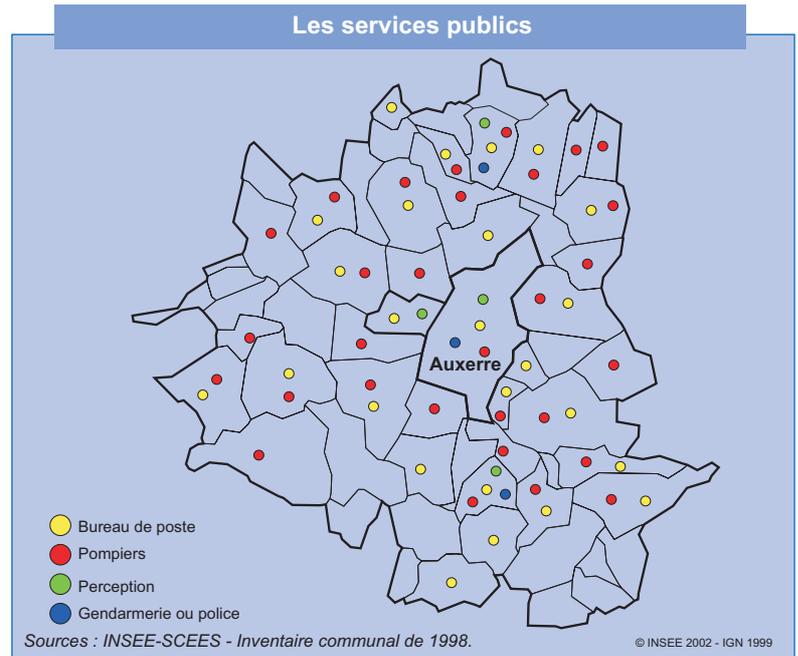


Les voies et moyens de transport à disposition dans l'aire urbaine d'Auxerre s'efforcent de rendre rapidement accessibles les commerces et services aux habitants n'en disposant pas dans leur commune de résidence.

### Les services publics

En 1998, sur les 60 communes de l'aire urbaine d'Auxerre, 25 sont dotées d'un bureau de poste, 30 d'un centre de secours (cf. glossaire), 4 d'une perception et 3 de services de police ou de gendarmerie. Trois villes possèdent ces quatre services publics : Auxerre, Seignelay et Coulanges-la-Vineuse. L'aire urbaine est l'une des moins bien lotie en services de police ou de gendarmerie en Bourgogne. Les habitants doivent parcourir en moyenne une distance relativement grande (4,2 km) pour en trouver.

Peu de changements sont intervenus en dix ans, de 1988 à 1998, dans l'implantation de ces services publics. Le nombre de communes équipées d'un bureau de poste n'a



pas varié : une ville en dispose maintenant (Val-de-Mercy) alors qu'une autre n'en possède plus (Égleny). Une commune de plus est dotée d'une perception (Saint-Georges-sur-Baulche).

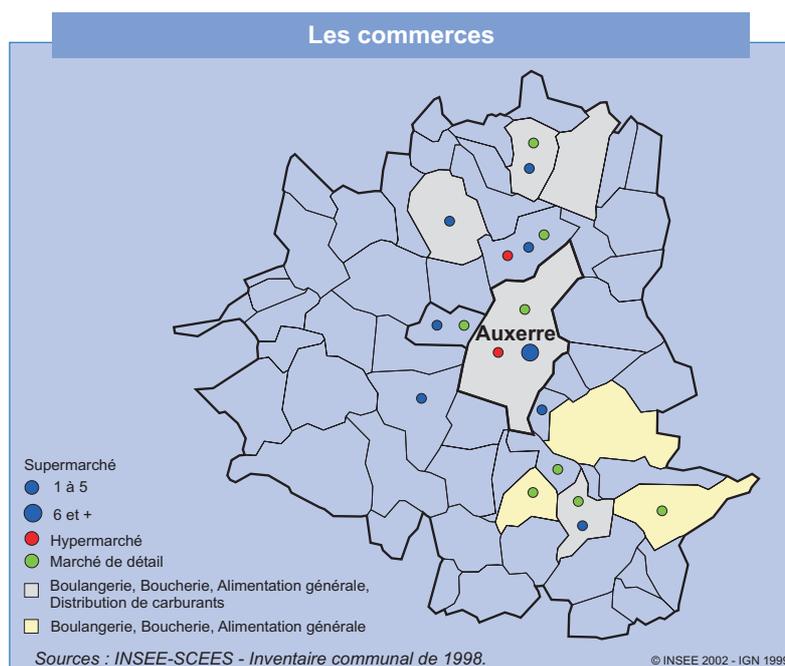
### Les commerces

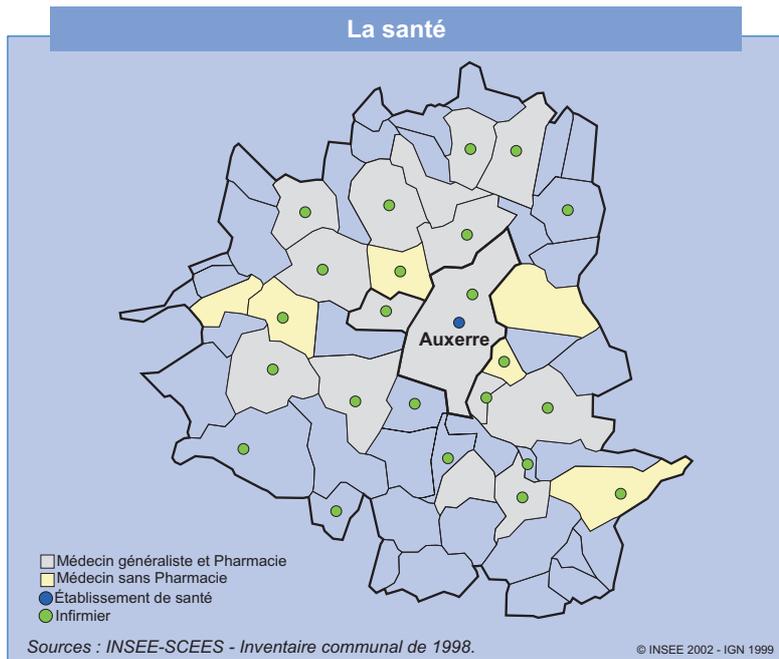
En 1998, l'aire urbaine auxerroise bénéficie d'une

implantation forte en *hypermarchés* (5 magasins) et en *supermarchés* (13 commerces). Parmi les 13 aires urbaines métropolitaines de 80 000 à 90 000 habitants, elle figure parmi celles possédant le plus grand nombre de grandes surfaces, devant Mâcon, Albi, Saint-Chamond ou Dieppe par exemple. Elle est la plus dotée en hypermarchés et figure en bonne place pour les supermarchés. Auxerre, la ville centre, concentre une bonne partie de ces magasins.

En contrepartie, les magasins d'alimentation générale ou *supérettes* sont peu représentés dans l'aire auxerroise. Seulement 68 % des habitants en disposent dans leur commune. C'est la plus faible proportion observée dans les grandes aires bourguignonnes. La proportion d'habitants ayant accès sur place à une boucherie (65 %) est également relativement faible.

Entre 1988 et 1998, l'implantation des commerces dans la couronne périurbaine a connu des changements : trois villes supplémentaires disposent d'une grande surface alors que le nombre de com-





munes équipées d'une boucherie a diminué (10 en moins) ainsi que celles dotées d'une boulangerie (2 en moins) ou d'un magasin alimentaire ou supérette (6 en moins).

## La santé

L'augmentation des demandes de soins a entraîné le développement des équipements de santé en milieu urbain. Sur les 60 communes de l'aire urbaine, 21 communes disposent d'un médecin généraliste en 1998 (soit une commune supplémentaire en dix ans), 15 possèdent une pharmacie (+ 4) et 23 un infirmier (+ 1). Auxerre est la seule à posséder un établissement de santé. Parmi les habitants des grandes aires urbaines bourguignonnes, ceux d'Auxerre doivent parcourir en moyenne la plus longue distance pour trouver un laboratoire d'analyses médicales (6,9 km).

L'aire d'Auxerre compte un médecin libéral pour 470 habitants et se situe parmi les grandes aires urbaines bourguignonnes les mieux loties sur ce plan. La *densité médi-*

*cale* est forte à Auxerre même, avec un praticien pour 260 habitants, comparée à celle de la couronne périurbaine (1 médecin pour 1 300 habitants).

## L'enfance

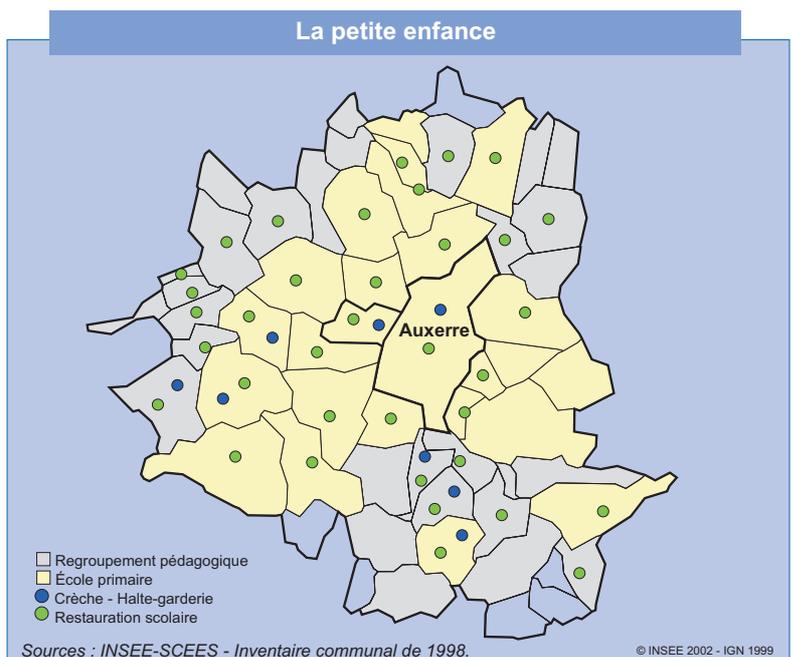
Sur les 60 communes de l'aire urbaine, 8 communes disposent d'au moins une crèche ou halte-garderie, 26 d'une école primaire, 2 d'un collège

et Auxerre d'un lycée. En 1998, deux communes supplémentaires disposent d'un établissement de garde de jeunes enfants par rapport à 1988. Cependant, la population a moins fréquemment accès à ce type d'établissement dans sa commune de résidence que celle des autres grandes aires urbaines bourguignonnes étudiées dans ce dossier. Dans l'aire d'Auxerre, ils sont 54 % dans ce cas contre au moins 57 % dans les autres.

En France, la baisse de la natalité et les migrations ont entraîné des fermetures d'établissements scolaires surtout dans les zones les moins urbanisées. Dans l'aire d'Auxerre, une école privée proposant l'enseignement des niveaux primaire et secondaire a fermé à Hauterive entre 1988 et 1998.

## Les sports, le tourisme, les loisirs

En matière d'équipements sportifs, des changements sont intervenus en dix ans dans l'aire urbaine d'Auxerre. Cinq communes



## Les sports, le tourisme, les loisirs



supplémentaires sont dotées de courts de tennis en 1998 par rapport à 1988. A l'inverse, l'aire auxerroise, autrefois la plus pourvue des grandes aires bourguignonnes en *terrains de petits jeux*, ne comptent plus que 29 communes équipées (11 en moins en dix ans). Elle est maintenant celle où les habitants en disposent le moins souvent dans leur commune. Par ailleurs, 34 communes sont dotées d'un *terrain de grands jeux* (une de moins qu'en 1988).

L'aire urbaine propose des équipements liés au tourisme : 2 campings, 33 hôtels, 12 gîtes ruraux et 28 chambres d'hôtes.

■ David Brion, (INSEE).

## La part de la population disposant d'équipements donnés dans sa commune de résidence

	Périphérie			Couronne			Aire urbaine		
	1980	1988	1998	1980	1988	1998	1980	1988	1998
Réseau de transport urbain*	...	100	100	...	-	3	...	50	49
Bureau de poste	100	100	100	66	65	64	84	83	81
Gendarmerie ou police	-	-	-	6	6	6	51	49	47
Pompiers	...	...	-	...	...	66	...	...	79
Boulangerie, pâtisserie	100	100	100	81	73	72	91	86	85
Boucherie, charcuterie	-	100	100	77	65	32	85	83	65
Magasin d'alimentation générale ou supérette	-	-	-	70	64	45	82	78	68
Point de distribution de carburant	100	100	100	64	57	39	83	79	68
Garage	100	100	100	69	77	67	85	89	83
Médecin généraliste	100	100	100	52	62	64	77	81	81
Pharmacie	100	100	100	33	40	50	68	70	74
Infirmier	100	100	100	43	64	61	73	82	80
Masseur, kinésithérapeute	100	100	100	24	32	41	64	66	69
Dentiste et permanence	100	100	100	29	34	42	66	67	70
Ambulance	100	100	-	25	25	24	64	62	57
Laboratoire d'analyses médicales	-	-	-	-	-	-	48	46	44
Établissement de santé non spécialisé	-	-	-	-	-	-	48	46	44
Crèche familiale, collective ou halte-garderie	...	100	100	...	10	11	...	55	54
Classe primaire	100	100	100	98	99	98	99	99	99
Collège	100	100	100	1	1	-	52	50	48
Court de tennis couvert ou non	...	100	100	...	65	75	...	82	87
Terrains de grands jeux (football, etc)	...	100	100	...	81	79	...	91	89
Terrains de petits jeux (volley, etc)	...	100	100	...	81	56	...	90	77
Salle de cinéma	-	-	-	4	-	-	50	46	44
Bibliothèque fixe	...	100	100	...	32	57	...	66	78

\*hors transport trans départemental.

Remarque : l'aire urbaine comprend également la ville d'Auxerre dont les proportions sont surtout à 100 %.

Sources : INSEE-SCEES - Recensements de la population de 1982, 1990, 1999 - Inventaires communaux 1980, 1988, 1998.



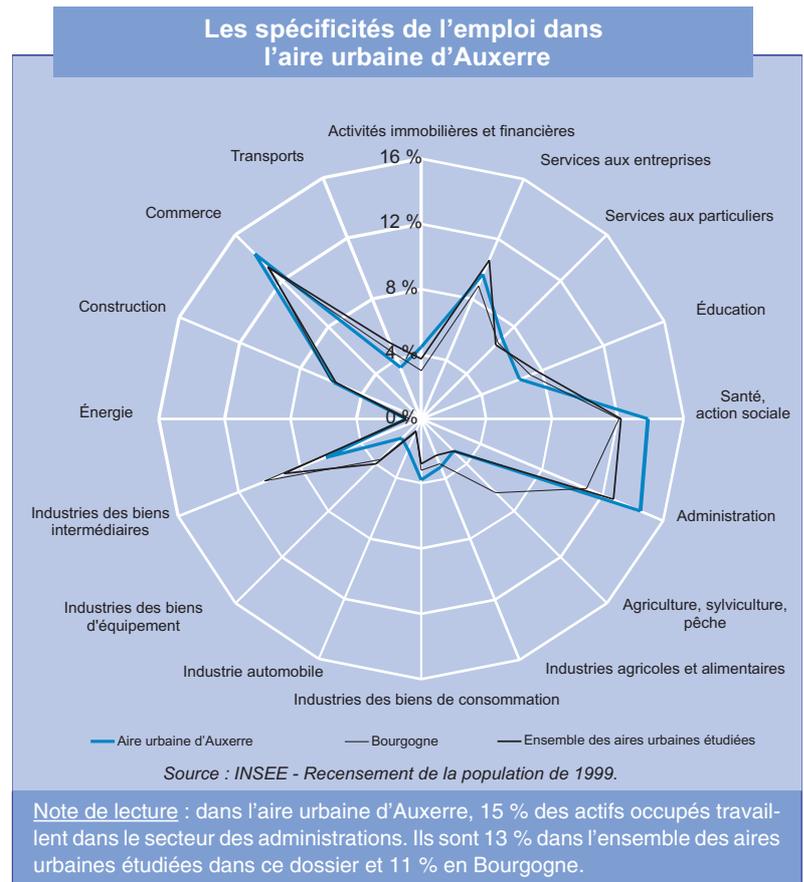
## Une aire urbaine tertiaire

L'aire urbaine d'Auxerre compte 36 800 emplois au début de l'année 1999, ce qui la place en cinquième position pour le nombre d'emplois en Bourgogne. Elle est de taille comparable aux autres aires urbaines préfectures de la région, si l'on excepte Dijon. L'aire de Mâcon compte en effet 38 900 emplois et celle de Nevers 41 500. L'aire urbaine d'Auxerre est un peu plus grande que celle de Châlons-en-Champagne (34 400 emplois).

L'aire urbaine représente 6 % de l'emploi régional et 30 % de l'emploi départemental. Auxerre, tout en occupant une position prééminente dans l'emploi icaunais, ne domine pas l'emploi départemental comme Dijon ou Nevers dans leurs départements.

Le *taux d'activité* (cf. glossaire) dans l'aire urbaine d'Auxerre est l'un des plus élevés des grandes aires urbaines bourguignonnes. Il est de 57,6 %, très proche de celui observé à Mâcon (57,9 %) et supérieur à la moyenne de 55,6 %. Les Auxerroises sont plus souvent actives dans une aire urbaine où le tertiaire domine : le taux d'activité des femmes est de 51,8 % contre 49,5 % en moyenne pour les aires de cette étude.

La ville d'Auxerre, avec 25 100 emplois, concentre 68 % du total de l'aire urbaine. La seule commune appartenant à la périphérie, Saint-Georges-sur-Baulche, compte 724 emplois. Monéteau, avec



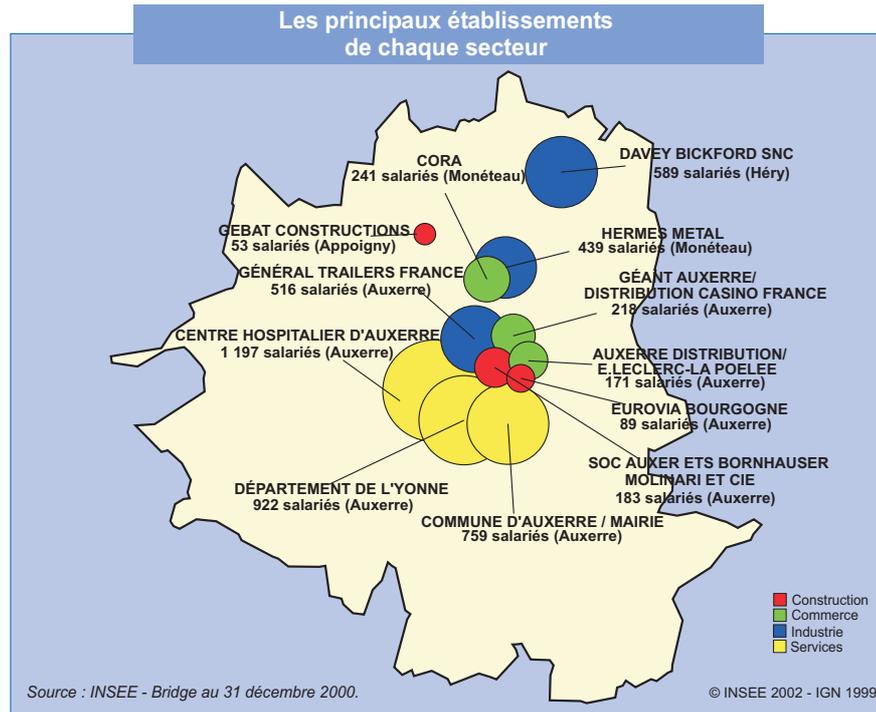
2 700 emplois et Appoigny qui compte 1 300 emplois, toutes deux traversées par l'autoroute, sont les principaux autres centres d'emplois. Parmi les communes comptant moins de 1 000 emplois, Héry (877) et Champs-sur-Yonne (557) sont les plus importantes.

### L'emploi industriel moins présent

L'aire urbaine d'Auxerre est l'une des moins industriel-

les et des plus tertiaires de Bourgogne, avec Dijon et Mâcon. Les activités tertiaires occupent près des trois quarts des emplois. A Auxerre même, ce sont plus de huit emplois sur dix qui dépendent de ce secteur.

Le poids de l'administration et du secteur de la santé et de l'action sociale est logiquement plus élevé (présence de la préfecture de l'Yonne) que dans la moyenne des aires urbaines de ce dossier. La santé et l'action sociale représentent



13,8 % de l'emploi contre 12,2 % en moyenne. L'administration occupe 14,6 % de l'emploi contre 12,7 % en moyenne. Le poids de l'industrie (17,8 % de l'emploi), en revanche, est le plus faible de l'ensemble des aires urbaines bourguignonnes étudiées, si l'on excepte Dijon (15,2 %).

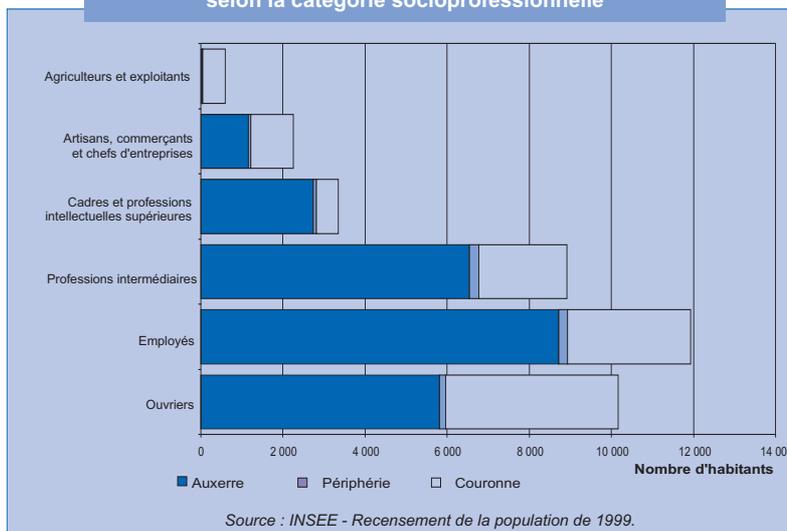
Les industries des biens d'équipement et celles des biens intermédiaires sont

sous-représentées par rapport à la moyenne régionale, ainsi que par rapport à la moyenne des aires urbaines françaises de taille équivalente. L'industrie automobile, les industries des équipements du foyer et les industries agroalimentaires sont en revanche un peu plus présentes. Le poids de l'agriculture dans l'aire urbaine n'est que de peu supérieur à la moyenne des grandes aires

étudiées. Cependant les communes viticoles d'Irancy, de Chitry, de Saint-Bris-le-Vineux et de Coulanges-la-Vineuse, par exemple, appartiennent à l'aire urbaine. La géographie économique de l'aire urbaine dessine ainsi une carte où le nord est plus industriel et le sud-est plus agricole.

### Un faible poids des très grands établissements

La répartition de la population active au lieu de travail selon la catégorie socioprofessionnelle



Parmi les aires urbaines françaises de taille comparable, Auxerre est proche de Mâcon pour la répartition de l'emploi dans les différents secteurs d'activité. Les deux aires situées aux extrémités de la Bourgogne présentent ainsi de nombreuses similitudes. Ce sont deux préfectures, marquées par la culture de la vigne, à mi-chemin de la capitale régionale et de Paris pour l'une, de Lyon pour l'autre, et d'ailleurs situées sur des grands axes de communications structurants du territoire.

## Les déplacements domicile-travail

Lieu de résidence	Lieu de travail				Ensemble
	Auxerre	Périphérie	Couronne	Extérieur	
Auxerre	11 421 76 %	165 1 %	1 658 11 %	1 770 12 %	15 014 100 %
Périphérie	714 57 %	277 22 %	110 9 %	159 13 %	1 260 100 %
Couronne	8 862 46 %	213 1 %	6 863 35 %	3 411 18 %	19 349 100 %
Extérieur	4 105	69	2 387		
<b>Ensemble</b>	<b>25 102</b>	<b>724</b>	<b>11 018</b>		

Source : INSEE - Recensement de la population de 1999.

Note de lecture : parmi les 15 014 actifs ayant un emploi habitant Auxerre, 11 421 y travaillent, 165 ont un emploi dans la périphérie.

L'aire urbaine d'Auxerre compte 3 600 établissements (*champ ICS*; cf. glossaire). Elle comprend la plus forte proportion d'établissements sans salariés parmi les aires étudiées. Ceux-ci représentent 44 % des établissements contre 42 % en moyenne. La proportion de salariés travaillant dans des établissements marchands de 500 salariés et plus est la plus faible des grandes aires urbaines bourguignonnes. Le poids des établissements de 200 à 499 salariés dans l'emploi est en revanche plus fort qu'en moyenne. Sur ce point, les aires urbaines d'Auxerre et de Sens, très proches, se distinguent des autres aires bourguignonnes. L'absence d'une spécialisation industrielle dominante, et d'un grand établissement associé, explique sans doute cette particularité.

Comme dans beaucoup d'aires urbaines, les plus grands établissements sont les centres hospitaliers et les collectivités territoriales. Le centre hospitalier d'Auxerre emploie plus de 1 000 salariés et le centre hospitalier spécialisé environ 700. Le département de l'Yonne et la mairie

d'Auxerre figurent également parmi les grands employeurs. Le plus grand employeur industriel est Davey Bickford, seul établissement marchand à dépasser les 500 salariés. Située à Héry, cette entreprise spécialisée dans la pyrotechnie a récemment développé ses activités dans des domaines comme la pyrotechnie automobile pour le déclenchement d'airbags et de pré-tensionneurs de ceintures de sécurité. Général Trailers, à Auxerre, emploie environ 500 salariés. Cet établissement de l'industrie automobile fabrique des remorques de marque Fruehauf. Hermès métal, qui emploie plus de 400 salariés à Monéteau, est spécialisé dans l'agencement et la conception de surfaces de vente.

### Beaucoup d'employés

Les plus grands établissements du commerce appartiennent à la grande distribution. Il s'agit des hypermarchés Cora de Monéteau, Géant et Leclerc d'Auxerre. Dans la construction, seule la société

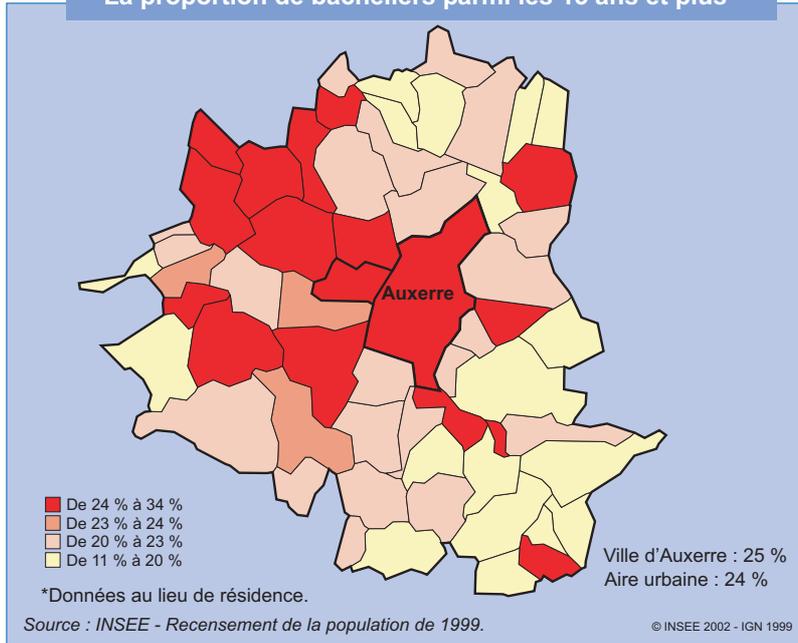
auxerroise Bornhauser et Molinari dépasse les 100 salariés.

La spécificité tertiaire d'Auxerre en fait le domaine des cols blancs. Auxerre est l'une des trois aires urbaines de Bourgogne, avec celles de Dijon et de Mâcon, où les employés sont plus nombreux que les autres catégories socioprofessionnelles. Ils représentent, dans l'aire d'Auxerre, près d'un tiers (32 %) de l'emploi salarié, ce qui est la plus forte proportion des aires étudiées. Les ouvriers sont en revanche moins présents dans ces trois aires urbaines. Les techniciens sont également moins présents à Auxerre que dans les autres aires urbaines bourguignonnes. La proportion de cadres (9 %) est identique à la moyenne des aires de ce dossier, si l'on excepte Dijon où ceux-ci sont particulièrement présents. La proportion des professions intermédiaires (24 %) dans l'emploi est également proche de la moyenne.

L'aire urbaine d'Auxerre apparaît relativement moyenne si on la compare aux aires urbaines françaises de taille équivalente (entre 30 000 et 45 000 salariés). Tout au plus, les employés, et particulièrement les employés administratifs d'entreprises, sont plus présents et les ouvriers un peu moins. Auxerre n'est cependant pas la seule aire urbaine dans ce cas, ces caractéristiques sont, par exemple, plus prononcées à Châlons-en-Champagne.

Les déplacements domicile-travail à l'intérieur de l'aire urbaine sont marqués par deux éléments. D'une part un chassé-croisé entre Auxerre et Monéteau. Entre les deux communes se croisent matin et soir environ 950 habitants de Monéteau qui vont travailler à Auxerre, et 750 Auxerrois qui font le déplacement inverse. D'autre part, Auxerre exerce une attraction plus déséqui-

La proportion de bacheliers parmi les 15 ans et plus\*



sentent que 16,1 % de la population de plus de 15 ans contre 18,4 % en moyenne pour les aires de ce dossier hors Dijon (ce taux est de 13,8 % pour cette dernière). Presqu'un quart (24,2 %) des habitants ont le bac ou un diplôme de l'enseignement supérieur. C'est un peu moins qu'à Mâcon (24,8 %), beaucoup moins qu'à Dijon (29,7 %), mais cela reste plus que dans les autres aires urbaines de Bourgogne. Ce taux est quasiment identique à celui de Châlons-en-Champagne (23,9 %) ou Épinal. Deux communes se détachent nettement par leur proportion de diplômés du bac ou plus, Saint-Georges-sur-Baulche et surtout Quenne. La part des bacheliers est un peu plus faible dans la couronne. Des communes peu urbanisées, où la population est un peu plus âgée que la moyenne, sont en effet incluses dans celle-ci.

■ Laurent Auzet, (INSEE).

librée sur les habitants des communes avoisinantes. Des déplacements importants (de 500 à 600 personnes) ont ainsi lieu entre Saint-Georges-sur-Baulche, Chevannes, Appoigny (résidence) et Auxerre (lieu de travail). Pour ces communes, moins de 200 personnes font le déplacement dans l'autre sens. L'attraction pour l'Île-de-France n'est pas aussi prononcée qu'à Sens, 530

habitants de l'aire urbaine d'Auxerre possédant un emploi vont travailler dans la région voisine. En Bourgogne, des flux conséquents ont lieu entre l'aire d'Auxerre et celle de Mignennes (de 800 à 900 dans chaque sens).

L'aire urbaine d'Auxerre est, en Bourgogne et à l'exception notable de Dijon, celle où la proportion de non diplômés est la plus faible. Ceux-ci ne repré-

Le niveau de diplômes des résidents

Nombre en 1999 Part en 1999	Études en cours	Aucun diplôme	CEP, BEPC	CAP, BEP	BAC, BP	BAC + 2	Diplôme supérieur	Ensemble
De 15 à 24 ans	6 342 60 %	982 9 %	514 5 %	1 426 13 %	867 8 %	375 4 %	98 1 %	10 604 100 %
De 25 à 39 ans	165 1 %	2 912 16 %	1 801 10 %	6 142 34 %	2 863 16 %	2 265 13 %	1 675 9 %	17 823 100 %
De 40 à 59 ans	- -	3 510 15 %	5 851 25 %	7 600 32 %	2 899 12 %	1 963 8 %	1 695 7 %	23 518 100 %
60 ans et plus	- -	3 898 21 %	9 597 53 %	2 409 13 %	1 209 7 %	457 3 %	625 3 %	18 195 100 %
<b>Ensemble</b>	<b>6 507</b> 9 %	<b>11 302</b> 16 %	<b>11 763</b> 25 %	<b>17 577</b> 25 %	<b>7 838</b> 11 %	<b>5 060</b> 7 %	<b>4 093</b> 6 %	<b>70 140</b> 100 %

Source : INSEE - Recensement de la population de 1999.



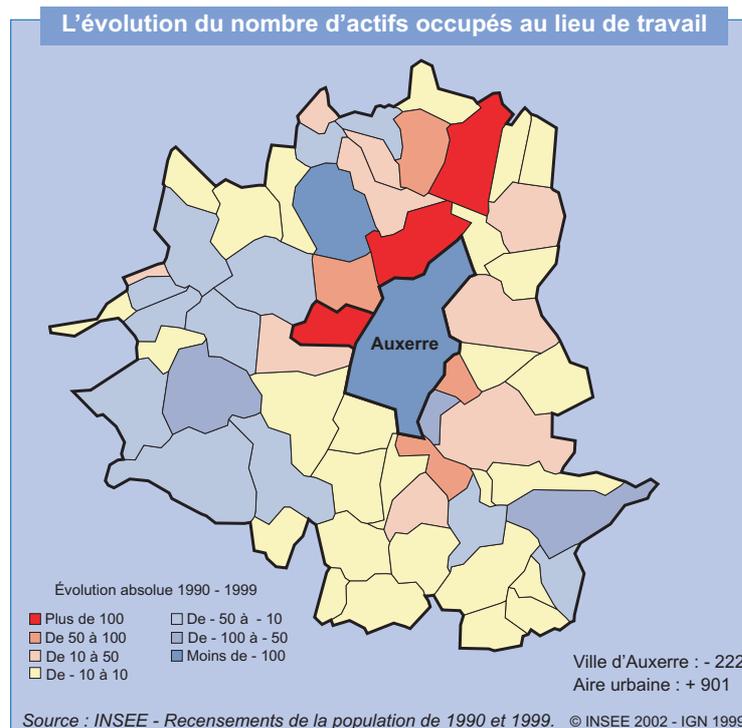
PRÉFECTURE  
DE LA RÉGION BOURGOGNE  
direction régionale  
de l'Équipement

## Une hausse modérée de l'emploi

L'aire urbaine d'Auxerre compte 36 800 emplois en 1999 contre 35 900 en 1990, soit une progression de 2,5 %. Durant la même période, la population a progressé moins vite (+ 1,2 %). Globalement, tant l'emploi que la population ont évolué au rythme moyen de l'ensemble des grandes aires bourguignonnes. La progression de l'emploi d'Auxerre est cependant inférieure à celles de certaines aires comme Dijon ou Sens mais supérieure à celle de l'aire de Châlons-en-Champagne (- 1 %), comparable pour le nombre d'habitants.

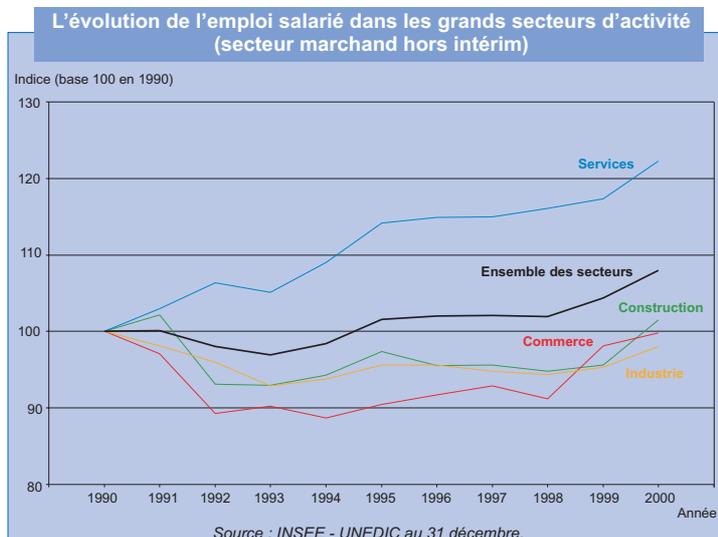
### Moins d'emplois dans la ville centre

La ville centre d'Auxerre perd 200 emplois entre 1990 et 1999, soit une baisse de 1 %. Saint-Georges-sur-Baulche, la seule commune de la périphérie, en gagne une centaine. Les effectifs augmentent de



10 % dans la couronne, ce qui représente un gain de 1 000 emplois. Près de 900 emplois sont créés dans la seule commune de Monéteau. Deux

grands établissements implantés dans cette ville, Hermès métal spécialisé dans les surfaces de vente en métal notamment pour les supermarchés, et Sodiaal (marques Yoplait, Candia), ont contribué à cette progression. Sur la période 1993-2000, le nombre d'établissements (du *champ ICS* ; cf. glossaire) situés à Monéteau est en augmentation de 40 %. Plus de 200 emplois sont également créés à Héry où est implanté Davey Bickford, spécialisé dans les explosifs. A l'inverse, certaines des communes perdent des emplois sur cette période comme Appoigny (- 100 emplois) ou Champs-sur-Yonne (- 80 emplois).



La crise de 1993 marque le point bas de l'emploi salarié dans l'aire urbaine d'Auxerre. Celui-ci progresse ensuite jusqu'en 1995, avant de connaître une période de stabilité. Entre 1998 et 2000, l'emploi salarié retrouve un rythme de croissance plus soutenu. Les services sont les premiers créateurs d'emplois, comme dans toutes les aires urbaines. Les autres secteurs d'activité ont connu une certaine stabilité, et même une progression sur la fin de période.

Le nombre d'établissements (du *champ ICS*) a progressé de 5,7 % entre 1993 et 2000 contre 1,3 % en moyenne pour l'ensemble des grandes aires bourguignonnes. Tous les grands secteurs d'activité, à l'exception de la construction, sont concernés par cette hausse.

### Une progression moins forte du nombre de cadres

Entre 1990 et 1999, le nombre d'agriculteurs et exploitants dans l'aire d'Auxerre a quasiment été divisé par deux. Pour l'ensemble des aires de ce dossier, cette baisse est moins prononcée (- 38 % en moyenne). Il n'y a désormais presque plus d'agriculteurs sur petite exploitation. Les artisans ont perdu un quart de leurs effectifs (- 24 %). Le nombre de commerçants est en revanche stable. Les effectifs ouvriers sont en baisse de 7 %

	1999	Évolution 99/90
	%	%
Agriculteurs et exploitants	2	- 47
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	6	- 13
Cadres et professions intellectuelles supérieures	9	+ 7
Professions intermédiaires	24	+ 21
Employés	32	+ 5
Ouvriers	27	- 7
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>+ 3</b>
<i>Dont</i>		
Auxerre	68	- 1
Périphérie	2	+ 20
Couronne	30	+ 10

Source : INSEE - Recensements de la population de 1990 et 1999.

contre - 10 % en moyenne. Le nombre d'employés est en hausse de 5 %. Il s'agit de la plus faible augmentation des aires de ce dossier. De même, le nombre de cadres ne progresse que de 7 % contre 16 % en moyenne. C'est, pour cette catégorie, la plus faible hausse des aires de ce dossier : les effectifs des cadres progressent de 12 % à Mâcon, 14 % à Nevers et 31 % à Sens. Dans l'aire d'Auxerre, l'augmentation du nombre de cadres ne repose que sur celle des professeurs. Les ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, dont les effectifs sont en hausse dans toutes les autres aires de ce dossier, restent stables à Auxerre. Cette moindre progression du nombre de cadres s'accompagne cependant d'une plus forte

augmentation des professions intermédiaires : + 21 % dans l'aire d'Auxerre contre + 19 % en moyenne.

La faible progression du nombre de cadres ne pénalise pas l'aire d'Auxerre en ce qui concerne les diplômes. Le nombre de titulaires d'un diplôme supérieur est en augmentation de 60 % contre 58 % en moyenne pour les grandes aires urbaines bourguignonnes, et celui des détenteurs d'un diplôme de niveau bac+2 de 59 % contre 56 % en moyenne. Le nombre des diplômés de niveau bac ne croît en revanche que de 17 % contre 21 % en moyenne. Le nombre de non diplômés baisse de 27 %, à un rythme proche de la moyenne.

Alors que 81 % des habitants de l'aire urbaine d'Auxerre travaillaient dans leur commune de résidence en 1968, ils ne sont plus que 44 % en 1999. Les habitants de la ville centre sont ceux qui se déplacent le moins, lorsqu'ils ont un emploi, celui-ci est situé à Auxerre même dans 76 % des cas. Au contraire, les habitants de la couronne ne sont que 20 % à trouver un travail dans leur commune d'habitation.

■ Laurent Auzet, (INSEE).

	Part des personnes travaillant dans leur commune de résidence (%)				
	1968	1975	1982	1990	1999
<b>Aire urbaine</b>	<b>81,0</b>	<b>68,6</b>	<b>58,5</b>	<b>51,6</b>	<b>43,7</b>
<i>Dont</i>					
Auxerre	95,3	89,5	84,7	81,0	76,0
Périphérie	34,8	12,1	17,1	18,9	22,0
Couronne	62,6	45,0	36,2	27,3	20,0

Source : INSEE - Recensements de la population.



PRÉFECTURE  
DE LA RÉGION BOURGOGNE  
direction régionale  
de l'Équipement

## Un chômage assez proche de celui de l'aire de Dijon

L'aire urbaine auxerroise a l'un des *taux d'activité* (cf. glossaire) les plus élevés avec Mâcon (58 %). La *part des chômeurs* est légèrement inférieure à celle de la moyenne régionale. Elle s'élève dans l'aire auxerroise à 11,3 % de la population active, chiffre un peu supérieur à celui de Dijon. Près de 4 560 personnes déclarent rechercher un emploi lors du recensement de la population de mars 1999.

Parmi les 13 aires urbaines métropolitaines de 80 000 à 90 000 habitants, celle d'Auxerre a une des plus faibles parts après Mâcon (10 %) et Bâle-Saint-Louis (6 %). En revanche, les aires urbaines d'Alès, de Fréjus, de Carcassonne, d'Elbeuf et de Dieppe ont des parts supérieures à 16 %, voire 23 % pour Alès.

### Chômage plus élevé dans la ville centre

En mars 1999, la *part des chômeurs* est assez élevée

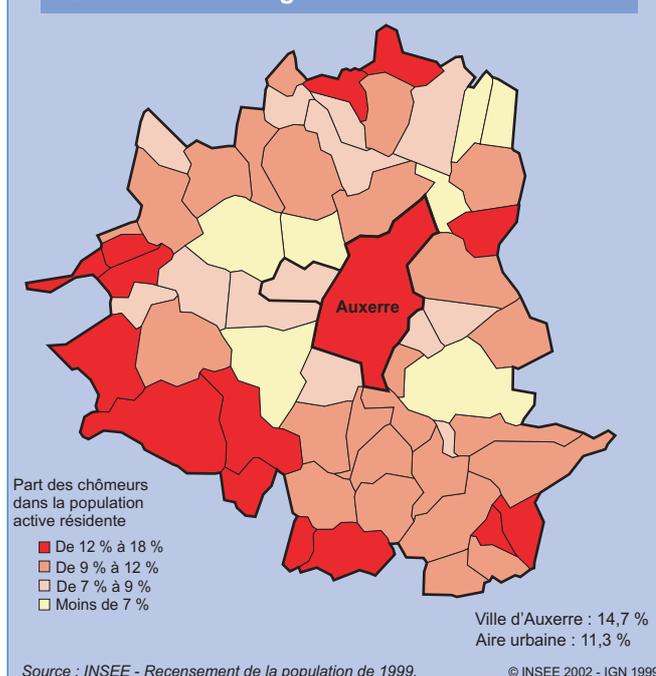
dans la ville centre (15 %) et relativement faible dans la périphérie et la couronne (respectivement 7 % et 9 %). Auxerre mise à part, aucune autre ville importante de l'aire ne dépasse les 11 %.

Quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle, 57 % des chômeurs de l'aire habitent Auxerre qui ne représente que 44 % de la population active. En revanche, 41 % des chômeurs résident dans la couronne qui représente plus de la moitié de la population active.

La population des chômeurs est plus féminine (54 %) que masculine, surtout dans la couronne. La moitié des chômeurs recherchent un emploi depuis plus d'un an. Dans la couronne, les chômeurs de moins d'un an sont presque aussi nombreux que ceux de longue durée.

Dans l'aire d'Auxerre, le nombre de *demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1* (source ANPE) a baissé de 35 % entre janvier 1996

### Le taux de chômage au sens du recensement



### L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi

Évolution des Demandes d'Emploi en Fin de Mois* au 1 <sup>er</sup> janvier (indice base 100 au 1 <sup>er</sup> janvier 1996)		1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
<b>Aire urbaine</b>		100	102	101	102	82	65	65
<i>Dont</i>								
Auxerre		100	103	102	106	85	67	68
Périphérie		100	108	106	94	71	56	52
Couronne		100	100	100	96	79	62	62

\*Il s'agit des DEFM de catégorie 1 (cf. glossaire).

Source : Agence Nationale Pour l'Emploi.

et janvier 2002, soit 1 360 personnes en moins. Des 8 aires bourguignonnes étudiées, seules celles de Mâcon et de Sens enregistrent une baisse plus importante.

### Une forte diminution des demandeurs d'emploi

Pour cette baisse, l'aire auxerroise se situe dans la moyenne des 13 aires urbaines métropolitaines de taille semblable. La diminution a été plus importante pour les femmes dans l'ensemble des aires de cette taille, surtout à Vichy, Saint-Chamond et Elbeuf (supérieure à 41 %).

Dans l'aire d'Auxerre, la baisse du nombre de demandeurs d'emploi a concerné davantage la périphérie (- 48 % de demandeurs d'emploi en 6 ans) et la couronne (- 38 %) que la ville centre (- 32 %).

En trois ans, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 35 %, soit 1 370 demandeurs de moins entre mars 1999 et mars 2002 ; cette aire urbaine est la seule des 8 aires bourguignonnes étudiées à avoir vu le nombre des demandeurs augmenter entre 1996 et 1999. Les femmes ont plus bénéficié de l'embellie que les hommes : le nombre de demandeuses d'emploi (- 770 femmes) a diminué de 38 %, tandis que celui des demandeurs (- 600 hommes) a baissé de 32 %. La baisse est plus sensible chez les demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans (- 38 %) que chez les jeunes de 15 à 24 ans (- 31 %) et les seniors de 50 ans et plus (- 25 %). Suivant la *qualification*, la baisse est plus ou moins importante : - 45 % chez les ouvriers, soit 520 demandeurs d'emploi en moins, et - 33 % chez les employés, soit 760 en moins.

Sur cette même période, le nombre des inscrits à l'ANPE pour la première fois a baissé de 68 %, celui des inscrits pour licenciement économique de 62 % et celui des inscrits pour fin de contrat de 45 %. Le nombre d'inscrits de plus d'un an a fortement baissé (- 54 %), surtout chez les femmes.

Mais sur la dernière année, le chômage a repris sa croissance : 8 % de demandeurs en plus de mars 2001 à mars 2002.

■ Odile Leduc, (INSEE).

#### Quelques caractéristiques des chômeurs

	Aire urbaine		Auxerre		Périphérie		Couronne	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Chômeurs</b>	<b>4 564</b>	<b>100</b>	<b>2 593</b>	<b>100</b>	<b>98</b>	<b>100</b>	<b>1 873</b>	<b>100</b>
<i>Dont</i>								
Hommes	2 082	46	1 223	47	44	45	815	44
Femmes	2 482	54	1 370	53	54	55	1 058	56
<i>Dont</i>								
Moins de 25 ans	1 065	23	619	24	11	11	435	23
De 25 à 39 ans	1 897	42	1 155	45	45	46	697	37
De 40 à 49 ans	962	21	504	19	21	21	437	23
50 ans et plus	640	14	315	12	21	21	304	16
<i>Dont</i>								
De moins d'un an	2 116	46	1 180	46	45	46	891	48
De plus d'un an	2 332	51	1 357	52	49	50	926	49
De durée non précisée	116	3	56	2	4	4	56	3
<i>Dont*</i>								
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	161	4	...	4	...	9	...	4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	140	3	...	3	...	4	...	4
Professions intermédiaires	484	11	...	10	...	22	...	12
Employés	1 699	40	...	40	...	35	...	41
Ouvriers	1 724	41	...	42	...	30	...	39

\*La ventilation par catégorie socioprofessionnelle résulte d'un sondage au quart.

Source : INSEE - Recensement de la population de 1999.



PRÉFECTURE  
DE LA RÉGION BOURGOGNE  
direction régionale  
de l'Équipement

## 56 % des foyers sont imposables

Près de 47 300 foyers fiscaux sont présents dans l'aire urbaine auxerroise en 1998. Ces derniers ont déclaré une moyenne de 14 130 € de *revenu net imposable* (cf. glossaire) sur l'année. Parmi les grandes aires bourguignonnes de ce dossier, l'aire auxerroise est en bonne position sur ce plan : elle fait jeu égal avec Mâcon et seule Dijon jouit d'un revenu moyen nettement supérieur. Elle enregistre également le 4<sup>e</sup> plus fort revenu parmi les 13 aires urbaines métropolitaines de 80 000 à 90 000 habitants, derrière Bâle-Saint-Louis disposant du revenu moyen le plus élevé et Alès du plus faible.

Près de 56 % des foyers fiscaux sont imposables dans l'aire urbaine auxerroise. Cette proportion est forte puisqu'elle

	Proportion de foyers fiscaux (%)			Revenu moyen net imposable des foyers fiscaux (en euros)		
	Imposables	Non imposables	Ensemble	Imposables	Non imposables	Ensemble
<b>Aire urbaine</b>	<b>56</b>	<b>44</b>	<b>100</b>	<b>20 618</b>	<b>5 841</b>	<b>14 125</b>
<i>Dont</i>						
Auxerre	53	47	100	19 537	5 234	12 828
Périphérie	73	27	100	27 019	6 150	21 360
Couronne	58	42	100	20 982	6 493	14 853

Source : Direction Générale des Impôts - Impôt sur le revenu de 1998.

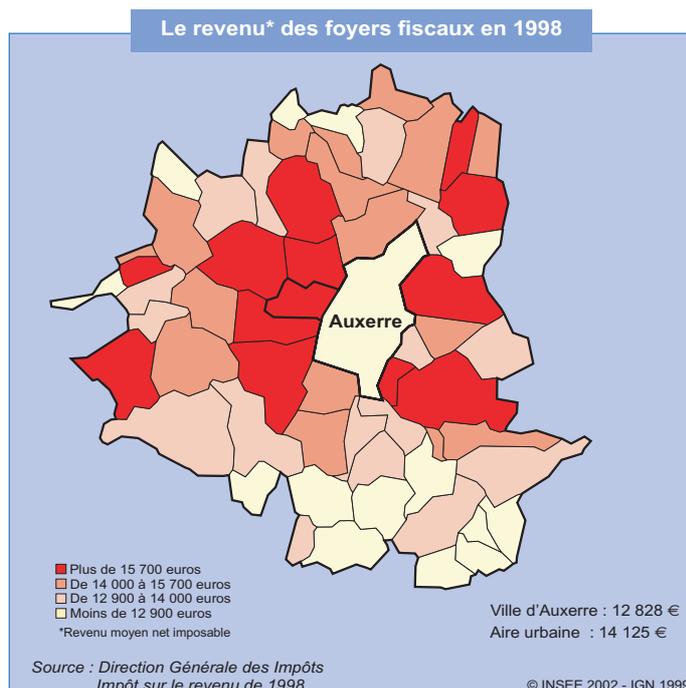
place l'aire urbaine d'Auxerre au 3<sup>e</sup> rang des 13 aires françaises évoquées ci-dessus. Les foyers imposés versent un impôt moyen de 2 430 €.

Les habitants de la périphérie d'Auxerre, constituée de la seule commune de Saint-

Georges-sur-Baulche, semblent en moyenne dans une situation financière bien plus favorable que ceux de la couronne périurbaine et surtout que ceux de la ville centre.

### Un revenu moyen supérieur dans la couronne et la périphérie

En effet, le revenu net imposable des foyers, qui certes mesure imparfaitement le revenu économique (cf. méthodologie), est dans la périphérie le plus élevé (21 360 € en moyenne) suivi par celui de la couronne (14 850 €) et de la ville centre (12 830 €). D'autres éléments vont dans ce sens. Ainsi, plus qu'à Auxerre, les logements situés dans la périphérie et la couronne sont très souvent occupés par leur propriétaire (à plus de 70 %), sont souvent des maisons individuelles (à plus de 80 %) et sont relativement spacieux (4,3 pièces en moyenne).



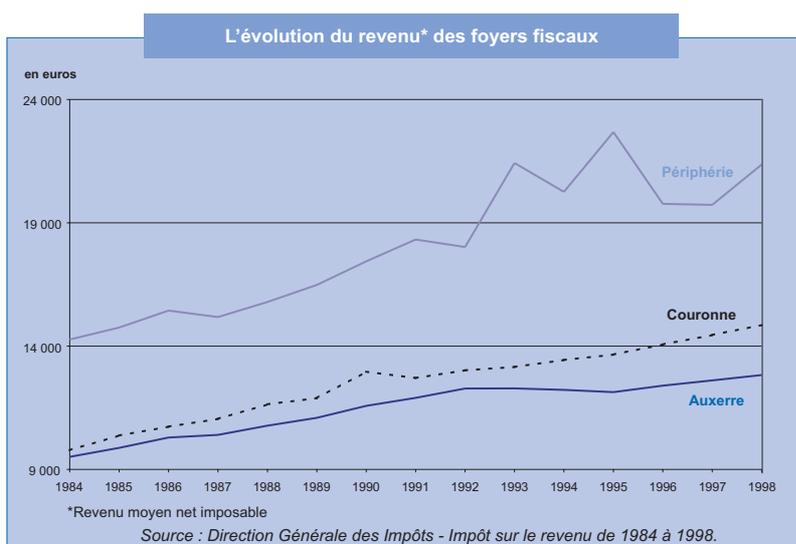
La commune de Saint-Georges-sur-Baulche est, dans l'aire d'Auxerre, celle où les foyers fiscaux (au nombre de 1 760) déclarent en moyenne les plus forts revenus. Auxerre compte parmi les communes où les foyers déclarent le moins sur leur feuille d'imposition : elle enregistre le plus faible revenu moyen des 17 communes de plus de 1 000 habitants. Allant de pair, ses logements sont en majorité loués (62 % d'entre eux) et font souvent partie d'un immeuble collectif (62 % également).

### Pauvreté : la ville centre est la plus concernée

Entre 1984 et 1998, le revenu moyen net imposable des foyers de l'aire auxerroise a globalement augmenté (+ 44 %) à un rythme comparable aux prix (+ 43 %). La progression n'a pas été uniforme. A Auxerre, elle a été inférieure à celle des prix (+ 35 %) alors que, dans le même temps, la progression des revenus a été plus soutenue dans la périphérie (+ 50 %) et surtout dans la couronne (+ 52 %). Il semble que certains ménages suffisamment aisés pour devenir propriétaires aient quitté Auxerre pour des communes à proximité.

Ces indicateurs moyens masquent une partie des disparités. Parmi les 44 % de foyers non imposables, certains se trouvent en situation difficile, voire de précarité. Nationalement, les études menées montrent que la pauvreté devient plus jeune avec l'augmentation des retraites (gages de revenus), plus urbaine et résulte de plus en plus souvent des difficultés rencontrées sur le marché du travail.

Dans l'aire urbaine, Auxerre compte relativement plus de ménages pauvres que le reste de l'aire urbaine. Plusieurs in-



dicateurs concernant les situations financière et professionnelle des foyers abondent en ce sens.

Ainsi, la ville d'Auxerre compte relativement plus de ménages non imposables que sa zone d'influence : 47 % des foyers n'ont pas à verser d'impôt sur le revenu contre globalement 41 % dans le reste de l'aire urbaine. Ces foyers non imposés ont un revenu moyen plus faible à Auxerre : ils déclarent 5 230 € contre 6 480 € en moyenne dans les autres communes.

De plus, les demandeurs d'emploi sont relativement plus nombreux à Auxerre : le *taux de chômage au sens du recensement* y atteint 15 % contre 9 % dans le reste de l'aire urbaine. Le chômage de longue durée (plus d'un an) y est plus fréquent : il concerne 53 % des demandeurs d'emploi contre

51 %. Les allocataires du RMI y représentent une proportion de 4,3 % parmi les 25 à 60 ans contre 1,3 % dans les communes environnantes.

Globalement, l'aire auxerroise enregistre des indicateurs plus favorables qu'en moyenne dans les grandes aires urbaines bourguignonnes concernant le chômage, de longue durée notamment. En revanche, elle figure parmi celles qui enregistrent les proportions de RMIstes les plus élevées.

■ David Brion, (INSEE).

	Nombre d'allocataires* du RMI	Proportion d'allocataires* parmi les 25 - 60 ans (%)
<b>Aire urbaine</b>	<b>1 098</b>	<b>2,6</b>
<i>Dont</i>		
Auxerre	790	4,3
Périphérie	16	1,1
Couronne	292	1,3

\*Champ CAF (cf. glossaire)  
Source : Caisse d'Allocations Familiales 2000.



PRÉFECTURE  
DE LA RÉGION BOURGOGNE  
direction régionale  
de l'Équipement

## Un produit fiscal local relativement faible

**P**armi les grandes aires urbaines bourguignonnes étudiées dans ce dossier, l'aire auxerroise génère le produit fiscal local (terme utilisé par la suite pour désigner le produit fiscal voté au profit des communes, de leurs regroupements, du département et de la région) le plus faible par habitant. Le produit fiscal par habitant voté au profit des seules communes et de leurs regroupements est également relativement faible.

### La taxe professionnelle, 43 % du produit fiscal local

Les impôts locaux (cf. glossaire et méthodologie) sont perçus par l'État au profit des collectivités locales (régions, départements, communes, établissements publics de coopération intercommunale) au travers de quatre taxes locales : la taxe d'habita-

tion, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe professionnelle.

L'aire urbaine d'Auxerre est celle, parmi les grandes aires urbaines bourguignonnes, qui est à l'origine du produit fiscal local par habitant le plus

faible avec 743 euros par habitant en 2000.

Cette moyenne masque une différence importante entre le produit fiscal local obtenu sur la commune d'Auxerre (1 030 euros par habitant) et ceux obtenus sur la périphérie et la couronne (moins de 530 euros par habitant). La périphérie d'Auxerre, composée de la seule commune de Saint-Georges-sur-Baulche, est celle qui produit fiscalement le moins des périphéries bourguignonnes étudiées.

Le produit fiscal local vient pour plus de 43 % de la taxe professionnelle, pour 31 % du foncier bâti, 24 % de la taxe d'habitation, et près de 2 % du foncier non bâti.

L'aire d'Auxerre se distingue par le produit fiscal local le plus faible des aires bourguignonnes étudiées pour la taxe

### Le produit fiscal\* voté par les collectivités locales sur l'aire urbaine

\*au profit du département, de la région, des communes et de leurs regroupements

Euros/habitant	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe professionnelle	Total
<b>Aire urbaine</b>	<b>178,7</b>	<b>228,2</b>	<b>13,6</b>	<b>322,4</b>	<b>742,8</b>
<i>Dont</i>					
Auxerre	222,1	310,3	3,0	494,3	1 029,7
Périphérie	222,6	210,4	4,1	91,7	528,8
Couronne	138,4	159,1	23,3	191,6	512,4

Sources : Direction Générale des Impôts - Recensement des éléments d'imposition 2000, INSEE - Recensement de la population de 1999.

Note de lecture : le produit fiscal voté par les collectivités locales correspond à ce qu'elles reçoivent effectivement. Ce n'est pas ce que versent les contribuables, l'État accordant des dégrèvements qu'il prend intégralement en charge.

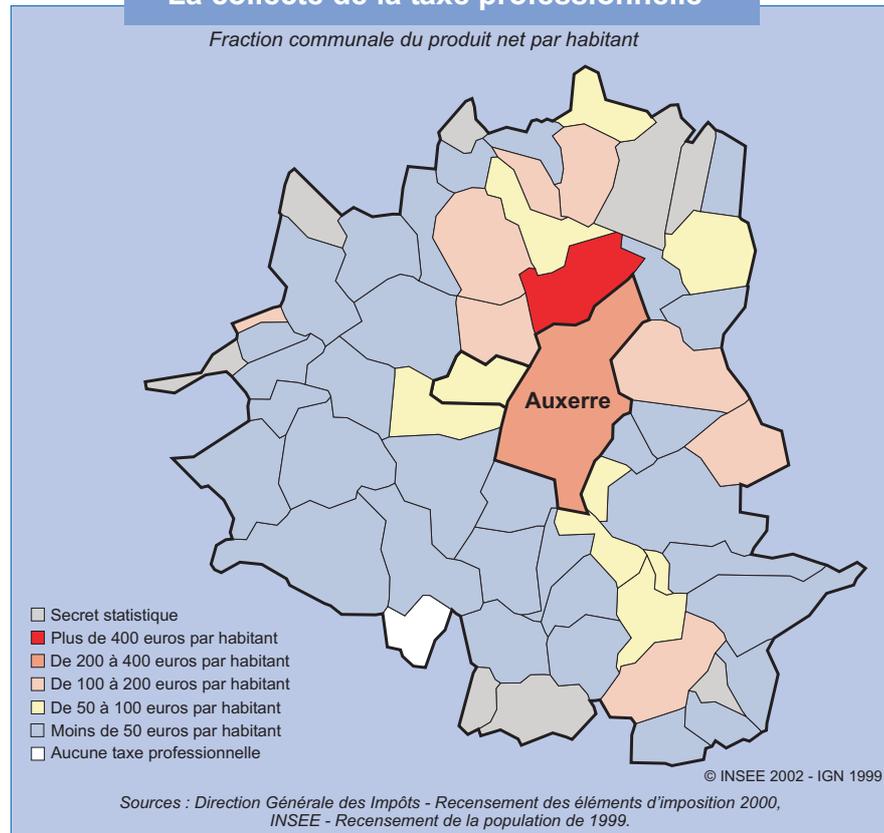
### Le produit fiscal voté par les communes et leurs regroupements sur l'aire urbaine

Euros/habitant	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe professionnelle
Commune	110,35	133,92	12,62	194,80
Syndicat	0,00	0,00	0,00	0,00
Organisme à fiscalité propre	1,84	2,14	0,35	2,70

Sources : Direction Générale des Impôts - Recensement des éléments d'imposition 2000, INSEE - Recensement de la population de 1999.

Note de lecture : une partie du produit fiscal local est votée au profit des communes et de leurs regroupements. Le reste l'est au profit du département et de la région.

## La collecte de la taxe professionnelle



professionnelle avec 322 euros par habitant. La périphérie produit moins de 100 euros par habitant au titre de la taxe professionnelle; Monéteau (avec plus de 800 euros), et Auxerre (avec près de 500 euros) dépassent les 400 euros par habitant.

Par ailleurs, en termes de produit fiscal local par habitant pour la taxe d'habitation (179 euros), l'aire d'Auxerre arrive en troisième position derrière les aires urbaines de Dijon et surtout de Nevers.

### 62 % du produit fiscal local au profit des communes et de leurs regroupements

Une part du produit fiscal local est votée au profit des communes et de leurs regroupements.

Pour l'aire urbaine d'Auxerre, cette proportion atteint 62 %, taux relativement faible parmi les grandes aires urbaines bourguignonnes étudiées dans ce dossier (le cinquième sur 8). Le produit qui en résulte s'élève à 459 euros par habitant : il s'agit du plus faible observé parmi les aires bourguignonnes étudiées dans ce dossier. 43 % de ce produit provient de la taxe professionnelle. En 2000, ce produit fiscal local bénéficie essentiellement aux communes elles-mêmes, l'intercommunalité n'étant pas encore très développée sur l'aire auxerroise à cette date. Les taux d'imposition moyens votés par les communes et leurs regroupements (pondérés par l'importance des bases) sont de 13,8 % pour la taxe d'habitation, 18,1 % pour le foncier bâti, 46,3 % pour le foncier non bâti et celui retenu en

2000 pour la taxe professionnelle est de 13,5 % (comme à Nevers).

La fraction restante du produit fiscal local est votée au profit du département et de la région.

■ Dominique Degueurce, (DRAF).